



الاتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم - باتنة
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BATNA



لجنة الانضباط

Commission de Discipline

Procès-verbal

N° : 11 Séance du : 06/03/2023

Rencontres JEUNES

Membres présents:

Nom et Prénom	Qualité
BENAHMED Nouredine	Président
GUEBAB Djamel	Secrétaire
HAOUES Abdelouahab	Membre

Ordre du jour :

1- Traitement des affaires.

1- Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (Edition 2015) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes :

11 ème Journée

Affaire N° : 149				
Rencontre : PROTECTION.CIVILE // M.B.SEFIANE (U15)				
du : 04 -03-2023				
AUTRE(S) SANCTION (S):				
CLUB	SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MBS	Amende	Absence d'entraîneur	45 alinéa 02 R.G	5.000 DA

Affaire N° : 150						
Rencontre : PROTECTION-CIVILE // M.B.SEFIANE (U17)						
du : 04-03-2023						
JOUEUR(S)AVERTI (S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SAAD MOUSSA	05J2126	P.C	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
BENAHMED CHEMS.EDDINE	05J2147	P.C	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
MEGAACHE MED.DHIA.EDDINE	05J0170	MBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
MERZOUGUI ABDERRAOUF	05J1390	MBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Partie arrêtée à la 80' minute de jeu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre a été arrêtée à la 80' minute de jeu sur le score de un (01) à zéro (00), suite à l'agression de l'arbitre directeur (sans lésion corporelle) avec des insultes et crachat par le joueur : **OUACHE MOUATASSEM.BILLAH LN° : 05J2124** du club **P.CIVILE (U17)**.

Par ces motifs la Commission de Discipline décide :

- Match perdu par pénalité au club **P.CIVILE (U17)**, et en attribue le gain au club **M.B.SEFIANE. (U17)**

M.B.SOUFIANE (03) point (03) buts
P.CIVILE (00) points (00) but

JOUEUR(S):						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF(S)	ARTICLE	AMENDE (S)
OUACHE MOUATASSEM.BILLAH	05J2124	P.C	Suspension d'un (01) an ferme ,a/c du : 06/03/2023.	Aggression de l'arbitre directeur sans lésion corporelle.	101 Alinéa (a) R.G	5.000 DA

Dossier transmis à la C.O.C

**Rencontre : PROTECTION-CIVILE // M.B.SEFIANE (U19)
du : 04-03-2023**

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse **M.B.SEFIANE (U-19)**.

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G)

- Match perdu par pénalité au club **M.B.SEFIANE (U-19)** et en attribue le gain au club **P.CIVILE (U-19)**.
- Une amende de quinze mille DA (15.000 DA) est infligée au club **M.B.SEFIANE**.

P.CIVILE	(03) points	(03) buts
M.B.SOUFIANE	(00) point	(00) but

Dossier transmis à la C.O.C

La séance s'est levée à 18.00

Le Président

N.BENAHMED

Le Secrétaire

D.GUEBAB

